

Entraînement à la « résistance à la torture » dans la marine des Etats-Unis

Aux Etats-Unis, l'existence d'une école de la marine enseignant la « résistance à la torture » a été révélée en mars lorsqu'un officier de marine a intenté une action en justice contre le gouvernement des Etats-Unis pour violences et voies de fait en raison des blessures qu'il aurait subies alors qu'il suivait les cours de l'école.

Cet établissement, situé à Warner Springs, en Californie, est connue sous le sigle SERE (Survival, Evasion, Resistance, Escape - ce qui signifie survivre, éluder les questions, résister, s'évader) et enseignerait aux membres des forces navales à résister à la torture au cas où ils seraient faits prisonniers de guerre.

Le lieutenant Wendell R. YOUNG, pilote naval, soutient avoir subi de graves blessures et notamment une fracture de la colonne vertébrale pendant l'entraînement SERE.

Cette école et probablement cinq autres établissements du même genre ont été créés à la suite de la guerre de Corée et pendant la guerre du Vietnam. Deux de ces institutions existaient encore: l'une est celle de Warner Springs et l'autre se trouve dans l'état de Maine.

L'« entraînement » consiste à priver les participants de nourriture, à les battre, à les soumettre à la torture par l'eau et à les enfermer dans des cages à tigres semblables à celles qui étaient utilisées au Vietnam. Le commandant William COLLINS, porte-parole de la marine, a reconnu que l'école avait recours à la torture par l'eau - qui consiste à verser des seaux d'eau

sur un homme attaché à une planche, le visage recouvert d'un morceau de tissu fortement tendu - et à de fréquents sévices. Il a justifié ce programme de « conditionnement » des membres des forces armées qui pourraient être traités de façon similaire s'ils étaient faits prisonniers.

Dans une lettre du 26 mars adressée à M. Donald RUMSFELD, Secrétaire à la Défense, Martin ENNALS, Secrétaire général d'AI a déclaré:

« Si cet entraînement peut accroître la résistance à la torture du volontaire, il accroît également le savoir-faire des entraîneurs dans l'emploi de la torture. L'existence même d'un tel groupe d'hommes... constitue une menace aux droits fondamentaux de l'homme. De plus, s'il est vrai que l'on puisse résister à la torture - et cela est douteux - cette résistance ne peut procéder que de la volonté de résister. Amnesty International estime que ceux qui sont victimes de tortures n'apprennent pas à leur résister en les subissant ». □

in: bulletin de liaison d'amnesty-Luxbg 5-76